CONDITIONS :

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance : on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en Anglais et en Français; et l'on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour dix lignes, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

A VENDRE.

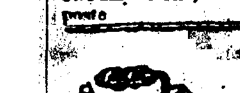

La moitié du bateau à vapeur WABASH, sera vendue à des termes raisonnables. Pour plus amples informations, s'adresser à B. Olney, à bord, ou à MM.

17 sept—6 SLOO & BYRNE.

POUR VICKSBURG, WANDERER,

Grand Gulf, Rodney, Natchez et les ports intermediaires.

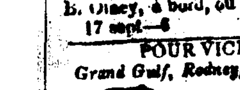

Le bateau à vapeur bien connu WANDERER, capitaine C. S. Longcope, ayant une partie de son chargement engagée, et allant à bord, et partira sous peu pour les dits ports. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la Douane, ou à L. S. WATERS & Co, No. 34, rue de la Nouvelle-Levée.

N. B. Le Wanderer vient d'être nouvellement réparé.

1 septembre—☞

POUR MANDEVILLE, LEWISBURG ET BELOXI. REGLEMENT !

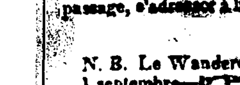

POUR LE DEPART DU BATEAU-A-VAPEUR DELTA, Capitaine Nartique,

Jour du départ p. Mandeville. — Départ de Mandeville à la N. O.
Jeudi à 7 heures et 1-2 A. M. — Dimanche à 5 heures 1-2 A. M.
Vendredi à 7 heures 1-2 A M. — Lundi à 5 heures A. M.
Samedi à 5 heures 1-2 P. M. — Mercredi à 5 heures A. M. de Beloxi.
Dimanche à 7 heures 1-2 A M — Les autres jours de Mandeville
Mardi, à 7 heures 1-2 pour Beloxi, A. M. — à 5 heures P. M. 8 août

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.

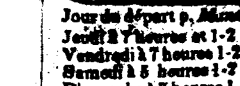

Le bateau à vapeur BLACK HAWK, capitaine Hoffman, partira du chemin à coulisses, les lundis, mardis, mercredis et vendredis de chaque semaine, à midi, et reviendra les jours suivants, c'est-à-dire qu'il partira de Covington par la voie de Madisonville les mardis, jeudis et samedis à 6 heures du matin. Pour plus amples détails adressez-vous au capitaine à bord, ou à BAGLEY & MERRITT, No. 27, rue du Camp.

10 juin—☞ WM. BAGLEY, président.

DIRECTEMENT POUR MADISONVILLE.

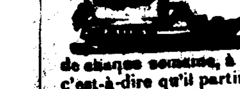

Le bateau à vapeur BLACK HAWK, capitaine Hoffman, partira du chemin à coulisse tous les dimanches jusqu'à nouvel ordre, à 8 heures et demie du matin, et reviendra le même jour, il partira de Madisonville à 4 heures de l'après-midi. Les passagers qui voudraient traverser le lac, seront à se rendre au chemin à coulisse, par les chars de 8 heures; adressez-vous au capitaine à bord, ou à BAGLEY & MERRITT, No. 27, rue du Camp.

10 juin—☞

POUR MADISONVILLE, FONTAINEBLEAU ET MANDEVILLE.

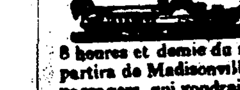

Le bateau-à-vapeur BLACK HAWK commencera ses voyages de Madisonville, Fontainebleau et Mandeville, le Dimanche, 13 avril, et continuera tous les Dimanches, pendant toute la saison; il partira du chemin à coulisses à 8 heures et demie du matin, et repartira de Madisonville à 2 heures et demie, il s'arrêtera aux endroits sus-nommés.

Les passagers voudront bien se rendre au lac par le char de 8 heures, le bateau devant partir immédiatement après qu'il sera arrivé. Pour plus amples renseignements s'adresser à WELLS & BAGLEY, Rue du Camp no. 27.

10 avril—☞

POUR PASCAGOULA.

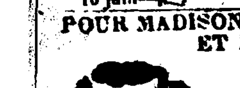

Le bateau à vapeur WABASH, capitaine Walker, partira pour le port ci-dessus, touchant aux Baies de St. Louis, de Béloxi, et à tous les débarquemens intermédiaires, et quittera le chemin à coulisses tous les mercredis matin à 9 heures, et les samedis, à 4 heures de l'après-midi ; il reviendra tous les lundis et jeudis au soir. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à J. B. BYRNE.

6 août—6m

POUR TAMPICO.

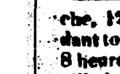

La goelette fine voilière CREOLE, doublée et chevillé en cuivre, capitaine Cornier, partira lundi prochain, 22 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, entre Conti et St. Louis, ou à HARRISON, BROWN & Co, 117, rue Royale.

19 sept

POUR LA HAVANE.

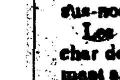

La goelette RAMONCITO, capitaine Alciena, ayant une partie de son chargement prêt, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord, ou à GARCIA, BUYO & CO. 34, rue Ste. Anne.

17 sept

POUR MARSEILLE.

Le brick fin voilier VICTOR, capitaine Corlonette, ayant une partie de sa cargaison engagée. Pour fret ou passage, s'adresser à

30 juillet JULES LESLANC, 108, rue Royale.

A FRETER.

Le navire danois INGEBORG, capitaine Roone, est offert à frêter pour un port quelconque en Europe. Il sera prêt à prendre charge sous peu de jours.

Pour les conditions, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la rue Toulouse, ou à CARRIERE & BORDUZAT, rue St. Louis, No. 11.

15 juil

PERDU.

LE soussigné a perdu hier matin, entre la rue de la Douane et l'encoignure des rues Bienville et Levée, un PAQUET roulé avec un papier blanc, contenant dix neuf cent trente piastres ; savoir : Un billet de $1000, et un checks sur la banque de l'Union, tiré par S. I. Hobson & Co., de six cents piastres, le reste en billets dont il ne se rappelle.

Celui qui le trouvera sera libéralement récompensé en le remettant au soussigné, encoignure des rues Bienville et Levée.

15 juil—☞ J. S. McFARLANE.

PRE. LAFAYE, syndic de la faillite de MM Castel et Devaux marchands, encoignure Royale et St. Philippe, prie tous ceux qui doivent à cette faillite de venir régler leurs comptes sans délai, rue Royale, No. 117, afin d'éviter les poursuites qui seront dirigées contre ceux s'ils négligent de payer ou régler à l'amiable.

11 juin—☞ PRE. LAFAYE.

ACADEMIE.

ART DE POONAH.

LA PEINTURE a, dans tous les temps, été célèbre comme un art enchanteur, et quelque peine que son étude exige, elle a toujours eu de nombreux adeptes : maintenant qu'on a découvert l'art d'imiter parfaitement la nature dans tous ses caprices, et qu'on a inventé les moyens de transmettre ses beautés de tous les genres avec la plus grande élégance et avec un coloris aussi durable que celui des Chinois, par une méthode claire, facile, inconnue jusqu'à ce jour, et qu'on peut acquérir en neuf leçons ; qui pourrait se refuser le plaisir de s'en instruire, quand il en peut résulter tant d'avantages et de jouissances pures pour les élèves de l'un et de l'autre sexe ?

Le professeur a orné son salon de morceaux de toutes les classes, qu'on peut voir chez lui depuis dix heures du matin jusqu'à une heure, et depuis trois heures après-midi, jusqu'à cinq. Les amateurs de cet art charmant y trouveront des beautés variées.

Six classes seront ouvertes ; chacune sera tenue selon une méthode différente, et nécessitera des leçons distribuées ainsi qu'il suit :

1re. classe : Dessin, Peinture et Dorure sur papier.
2e. do. do. do. do. sur velours (de coton ou de soie.
3e. do. do. do. do. sur porcelaine (laine ou faïence.
4e. classe préparer, dorer, peindre, bronzer et vernisser des boîtes, des tables, &c. &c.
5e. classe préparer, dorer, et former des fruits et des fleurs avec des bronzes coloriés, etc.
6e. Dorer, argenter et former des bordures, chiffres ou des vignettes sur le verre uni,

Chacune de ces branches s'enseigne dans le nombre de leçons indiqué, et le professeur fournit les couleurs, pinceaux, papier, feuilles d'or et autres objets nécessaires pendant l'apprentissage.

On garantit l'enseignement, et pour s'inscrire aux classes, ainsi que pour avoir d'autres informations, les amateurs peuvent s'adresser à la demeure du professeur au coin des rues Royale et Dumaine, au dessus de la librairie de M. Gaut.

Le directeur de cet établissement a l'avantage d'être le premier qui ait introduit cette nouvelle méthode à New York et à la Havane où il compte de nombreux élèves, dont on verra les œuvres dans sa collection.

12 sept—30 P. DE LOS RIOS.

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu le Samedi 25 Octobre prochain, à midi à la bourse de Hewlett, en vertu d'un ordre de l'honorable juge de la Cour des Preuves dans et pour la paroisse Jefferson, daté du 14 Juillet dernier, les propriétés suivantes, appartenant à la succession de Made Aimée Laberre, décédée épouse de Ludger Fortier, savoir :

Six Lots de TERRE, faisant partie d'une habitation située en la paroisse Jefferson, à environ 7 milles au-dessus de la Nouvelle Orléans, bornée du côté d'en haut par l'habitation de P. Velant Labarre et fils, et du côté d'en bas par la ville de Carrollton ; lesdits lots désignés sur un plan fait par Benjamin Buisson, par les Nos 1, 2, 3, 4, et 5, mesurant chacun un arpent de face au fleuve Mississipi sur 40 arpens de profondeur; le No. 6 mesure 261 pieds de face sur 40 arpents de profondeur.

ESCLAVES—Coffi, nègre africain, âgé de 54 ans, Figaro, do. âgé de 30 ans, Augustin, do., de 44 ans ; Théodore, do. de 39 ans, Tom, nègre américain, de 21 ans, Maurin, nègre créole, de 17 ans ; John, nègre américain, de 23 ans ; Poupone, négresse créole, de 31 ans ; Suzette, négresse africaine, de 34 ans, avec son enfant Rosémond, de 4 ans ; Sally, négresse américaine, de 54 ans; Lucy, négresse américaine, de 19 ans, avec son enfant âgé de 4 mois, Célianne, mulâtresse créole, âgée de 40 ans.

Conditions :—La terre à 1, 2, 3, et 4 ans de terme, et les esclaves à 1 et 2 ans avec billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait payement. Les actes de vente seront passés par devant M. Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.

22 septembre—10,2ps

PAR F. DUTILLET.

Frédéric Reynoir vs. ses créanciers.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse dans et pour cette ville et paroisse d'Orléans, en date du 12 Septembre courant, il sera vendu, le Mercredi 15 Octobre prochain, à midi, à la bourse Hewlett, le nègre nommé NOEL, abandonné par ledit Reynoir à ses créanciers.

Conditions : Payable à 4 mois, en billet endossé et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

17 septembre—10,2ps

PAR F. DUTILLET,

Jean Toussaint vs. ses créanciers.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse dans et pour cette ville et paroisse d'Orléans, en date du 11 Septembre courant, il sera vendu, le Mercredi 15 Octobre prochain, à midi, à la bourse de Hewlett, l'esclave Abraham, abandonné par ledit Toussaint à ses créanciers : ce sujet est vendu comme maronneur, ayant fait une absence de huit jours depuis qu'il est en la possession du syndic.

Conditions : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. 17 sept—10.2ps

PAR Jos. LECARPENTIER.

IL sera vendu mardi 30 septembre, à 11 heures précises du matin, à l'encoignure des rues Julie et Levée, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, de la Nouvelle-Orléans, en date du 11 septembre 1834.

Le magasin de groceries à l'encoignure des dites rues Julie et Levée, abandonné par J. Léon, Villa Rubia et Ant. Rivas, à leurs créanciers.

Conditions: Au-dessous de $100 comptant, et au-dessus de $100 à 4 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction. 17 sept

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

LE Mercredi, 1er Octobre, il sera vendu, à midi, à la Bourse Hewlett, 19 ESCLAVES de choix, appartenant à Madame M C Marigny Livaudais, et qu'elle s'était réservée lors de la vente de ses nègres.

No. 1, Thimothée, âgé de 28 ans, domestique, cocher, et mouleur de briques.
2, Valsin, de 16 ans, domestique
3, Vincent, 18 ans, nègre d'habitation
4, Alexis, 35 ans, charpentier
5, Théodule, 18 ans, domestique
6, Jean, 24 ans, bonne hache
7, Etienne, 20 ans, domestique
8, Silvestre, 10 ans, do
9, Victorine, 15 ans, do
10, Lafille, 35 ans, blanchisseuse
11, Isabelle, 20 ans, domestique, avec ses 3 enfans, âgés 2 ans, 3 ans, et 4 mois
12, Marie, 20 ans, couturière, avec ses 2 enfans âgés de 3 ans et 2 ans
13, Pauline 18 ans, domestique et couturière
14, Marie Françoise, 11 ans, domestique
15, Irma, 17 ans, do
16, Sophie, 18 ans, domestique et couturière
17, Pierre, 50 ans, jardinier
18, Philippe, 15 ans, domestique
19, Laurette, 30 ans, domestique, avec ses 2 enfans, de 7 ans et 3 ans

Tous ces sujets seront garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions—Payables à neuf et dix huit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 17 sept

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI, 27 du courant, il sera vendu au No. 144, rue du Bassin, entre Conti et St. Louis, à 4 heures de l'après-midi, le contenu d'une groceries bien assortie, consistant en liqueurs, thé, &c., et une quantité d'autres articles. Conditions à la vente. 10 sept

PAR F. DUTILLET.

P. Gaberoche contre ses créanciers.

EN vertu d'un ordre de la Cour de Paroisse, dans et pour cette ville et paroisse en date du 23 courant.

Il sera vendu le Jeudi 27 septembre prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett,

Un demi terrain situé au faubourg Annonciation, No. 10, faisant partie de l'ilet No. 93, ayant 30 pieds de face à la rue Thepsicore, sur 120 de profondeur, mesure française. La demie indivise d'un lot de terre à la baie St. Louis—Plus les esclaves suivans :

Peter, âgé d'environ 29 ans; Ellen, âgée d'environ 28 ans, et son enfant; Frédérick, âgé de 13 ans; Henriette, âgée de 35 ans et Elizabeth—et enfin 48 actions de la Banque de Cité, à prendre à la dite Banque où elles sont déposées pour sûreté de $2400, qui seront remboursées à la dite Banque par l'acquéreur.

Conditions—Comptant.

Les actes de vente seront passés chez Joseph Cuvilier, notaire public, aux frais des acquéreurs. 27 août—11,2ps

PAR H. J. DOMINGON.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves de cette paroisse, il sera vendu à l'encan, lundi, 6 Octobre prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, les esclaves suivans, dépendant de la succession de feu Jean George Joachim Augustin Bertin, savoir:

1o. Ned, mulâtre de 26 ans; 2o. Abner, de 30 ans, nègre de champ, un peu forgeron et un peu tonnelier, ayant été marron pendant quelques jours, mais s'étant rendu de son propre gré; 3o. Félix, nègre de 26 ans, cocher, domestique et bon nègre d'habitation; 4o. Germain, nègre de 19 ans, domestique; 5o. Adam, nègre créole de 12 ans, domestique; 6o. Constance, négresse ayant une hernie, âgée de 36 ans, avec ses quatre enfans, Frontin, de 9 ans, Scapin, de 5, Suzette de 3 ans et Victor de 8 mois; 7o. Lucy, mulâtresse de 42 ans, un peu cuisinière et blanchisseuse; 8o. Ophélia, créole de 25 ans, un peu cuisinière et blanchisseuse; 9o. Victorine, négresse de 18 ans, un peu cuisinière et domestique; 10o. Sam, de 22 ans, ayant fait un marronnage.

Conditions: ½ comptant et le reste payable à six mois, en billets endossés à la satisfaction de l'administrateur de la succession et hypothèque sur les esclaves jusqu'à par fait paiement. 5 sept—8,2ps

PAR F. DUTILLET.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour cette ville et paroisse, en date du 30 août 1834.

Il sera vendu le 6 octobre prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, pour compte de la succession de dame Anne Duberd, décédée épouse de Antoine Riane.

Le mulâtre José, créole, âgé de 18 à 20 ans, ayant été marron.

Conditions : 6 mois de crédit, en billets endossé à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire.

5 septembre—14

PAR T. MOSSY et GARIDEL.

LUNDI 13 Octobre prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, il sera vendu, par ordre des syndics des créanciers de Mr. Barthélemy Chauvin Delery, les esclaves suivans, abandonnés par le dit Barthélemy Chauvin Delery à ses créanciers:

Jacques, âgé de 24 ans, bon à tout sur une habitation; Madison, de 24 ans, do do; Bob, 24 ans, do do; Henry, 30 ans, do do; Abner, 26 ans, do do; Baptiste 30 ans, bon nègre de champ, ayant été marron; George, 18 ans, cocher et domestique; James, 28 ans, charretier et bon nègre de champ; Louis, congo, de 50 ans, nègre de champ; Louise, 26 ans, blanchisseuse, plisseuse et domestique de maison; Rosine, enfant de Louise, 10 ans, domestique; Marguerite, 20 ans, domestique, un peu plisseuse, couturière et un peu pâtissière; Cecile, enfant de Marguerite, 4 ans; Fanny ou Frankey, de 35 ans, bonne blanchisseuse et négresse de champ, ayant été une fois marron; son enfant Grace ou Grassey, de 12 ans, domestique; Julie, 45 ans, ayant une hernie, hospitalière pour soigner les nègres malades, Rose ou Manitte, 32 ans, cuisinière, bonne blanchisseuse et plisseuse.

Tous ces nègres ont été longtems employés dans un chantier de bois à brûler.

Conditions de la vente: Payables par les acquéreurs à 4, 8 et 12 mois, de la date de l'adjudication, en billets endossés à la satisfaction du syndic, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés chez Mr. Jules Mossy, notaire, aux frais des acquéreurs. 10 sept

A VENDRE à un prix modéré : 130 caisses Sucre blanc; 15 do. brun; 41 sacs café vert; dernièrement reçus par la goelette Ramoncito. S'adresser à

15 sept GARCIA, BUYO & Co.

AVIS.—Les personnes qui doivent ou auxquelles il est dû par la succession de feu Francisco Hernandez sont priées de porter leurs comptes chez Mr. F. Petitpain, rue Toulouse et Chartres, ou chez Mr. G. Rupin, rue de la Vieille Levée, vis-à-vis la Halle aux Légumes.

15 septembre—3

VENTES A L'ENCAN.

TERRAINS A LEWISBURG.

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu, le Lundi, 29 septembre 1834, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, 22 Lots de Terre, situés à Lewisburg, numérotés 58, 59, 38, 64, 65, 5, 23, 58, 17, 8, 13, 30, 6, 9, 43, 24, 4, 37, 44, 45, 46 et 7—qui ont été vendus à des personnes qui n'ont pas rempli les conditions de la vente précédente, faite le 22 mars dernier ; ces lots de terre sont vendus à leur folle enchère.

Conditions : Un tiers payable le 22 mars 1835, le reste par sommes égales, à 1 et 2 ans de date, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant Mr. W. Christy, not. pub., aux frais des acquéreurs. 21 août

PAR H. J. DOMINGON.

EN vertu d'un ordre de la Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nelle Orléans, en date du 9 août 1834, il sera vendu samedi 27 septembre prochain à midi, sur la levée en face la rue Conti, et le lundi 29 du même mois, à midi, à la Bourse de Hewlett, les propriétés suivantes, abandonnées par Pierre Auvray à ses créanciers, savoir :

Le 27, plusieurs chevaux et mulets, charrettes, tombereaux et drays. Conditions: toutes sommes au-dessous de $100, comptant, et au-dessus, à 60 jours en billets à satisfaction des syndics.

Le 29, à la Bourse, les *propriétés suivantes:*

1° Une négresse, nommée Clarisse, un peu cuisinière. Un nègre nommé Jacob, bon charretier. Un nègre nommé Ignace, bon charretier. 2° Un tiers indivis de 10 lots de terre formant ensemble environ la moitié d'un ilet situés faisant face au quai des Dryades, faubourg des Religieuses, désignés par les Nos 1 à 10 de l'ilet No 6, d'après un plan de l'arpenteur général, en date du 7 Février 1832 lequel plan est déposé en l'étude de Mr Lewis, notaire.

3o. Un lot de terre de forme irrégulière, situé même faubourg Ste Marie, d'après le susdit plan désigné par le No 2, dans l'ilet No 2.

Conditions: Les esclaves à 6 et 12 mois de terme, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les terrains moitié comptant, un quart le 20 février 1835, et le dernier quart le 20 février 1836.

Les actes de vente chez Felix Grima, aux frais des acquéreurs. 27 août

LES PRESIDENT, DIRECTEURS &c.

De l'Association Consolidée des Habitans de la Louisiane, contre Joseph Verloin Degruy et Marie Héloïse Saulet, sa femme.

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour du 1er. District Judiciaire de la Louisiane, j'exposerai en vente le Samedi 11 Octobre prochain, à 11 heures du matin, sur les lieux, la propriété ci après, décrite, savoir :

Un Lot de TERRE situé dans la Paroisse de Jefferson, à environ 5 milles de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur la rive droite du fleuve, mesurant trois arpens de face au fleuve sur quarante arpents de profondeur, borné sur la ligne supérieure par l'habitation de Jules Fazende, et sur la ligne du bas par la propriété dudit Joseph Verloin Degruy, ensemble avec les édifices qui s'y trouvent, ainsi que les quinze esclaves ci-après, savoir :

Klem, Spencer, John, Len, Charles, Lubin, Robert, Livage, Marthe, Henriette, Hary, Charles, Bill, Suzanne, et John, saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions : comptant.

2°. Une Habitation située dans la Paroisse de Jefferson, à environ quatre milles au-dessus de la ville de la Nouvelle Orléans, sur la rive droite du fleuve, mesurant huit arpents de face sur quatre-vingts arpents de profondeur, bornée sur la ligne supérieure par les trois arpents de terre ci-dessus décrits, appartenant au dit Joseph Verloin Degruy, et sur la ligne d'en bas par la propriété de R. Saulet; ensemble avec les édifices, mécaniques à vapeur, ustensiles aratoires, 18 chevaux américains, quatre mulets, 14 bœufs de tire, 8 vaches et les quarante-trois esclaves suivants, savoir:

Alix, Aimée, Alphonse, Bob, Betsy, Chéri, Charles, Caroline, Cayer, Etienne, Yves, Flore, Jean, James, Henriette, Hélène, Jacques, John, John, Jackson, Lity, Larry, Larry, Morsau, Morose, Marie, Marie, Mélite, Peggy, Romben, Renette, Sam, Gros Sam Thomas, Tomberry, Thomas, Tom, William, Victor, Henry, Davis, George et Marie. Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant.

Ville de Lafayette, ce 4 septembre 1834.

8 sept J. CHARBONNET, shérif.

James Colles vs. Timothy Dow.

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour du Premier District Judiciaire, j'exposerai en vente publique, le 24 septembre prochain, à midi et demi, à la Bourse de Lafayette, la propriété suivante, savoir : Tout le lot de terre situé dans le faubourg Livaudais, désigné dans le plan dudit faubourg, comme le lot A V formant l'encoignure de la rue de la Levée et de la rue Huitième, ayant 51 pieds 1 pouce de face sur la rue de la Levée, et 50 pieds de face sur le Mississipi, sur une profondeur de 180 pieds faisant face à la rue Huitième, et de 175 pieds 6 pouces, faisant face à la ligne qui sépare ledit lot du lot A X, mesure américaine; aussi bien que les droits de batture qui appartiennent audit lot

Les conditions sont $700 en payant l'intérêt légal de puis le 15 mars 1834, jusqu'au jour du paiement; $700 payables le 15 mars 1835, et $700 le 15 mars 1836, en fournissant de bons billets endossés.

Paroisse de Jefferson, ville de Lafayette, 19 août 1834.

22 août J. CHARBONNET, shérif

$50 DE RECOMPENSE.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque ramènera ou logera dans une des geoles de la Nouvelle Orléans, le nègre nommé ARCHER, parti marron avec ses fers de la geole de police de la dite ville, le 6 octobre 1833, le dit nègre est d'une taille d'environ 5 pieds d'une forte constitution, parlant anglais, il fut acheté de la succession du Sr. Robert Lewis.

J. B. D. CAZENAVE,

5 sept—8,2ps pour P. CAZENAVE.

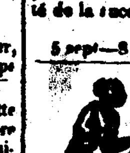

PARTIE marronne dimanche 6 juillet, une mulâtresse nommée MARIA, d'environ 4 pieds 3 pouces de haut, ayant les yeux un peu enfoncés dans la tête, et la démarche légère, venue depuis peu du Natchez, âgée d'environ 23 ans, et parlant l'anglais. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque l'amènera au soussigné, ou la mettra dans une prison d'où il pourra la retirer.

ROBERT FARR,

1 août—☞ No. 17, rue de la Commune.

$25 DE RECOMPENSE.

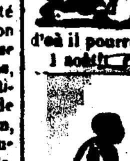

PARTIE marronne le 10 du courant, l'esclave POLLY, âgée d'environ 45 ans, d'un teint jaune, et de la taille de 5 pieds 6 ou 7 pouces. Elle est un peu corpulente; elle a les cheveux un peu gris, les traits de la figure bien formés, un peu longs, et comme ceux d'une personne agitée par la colère. Elle a une légère cicatrice sur la joue gauche, près de la bouche, marche droit et parle très bien l'anglais la seule langue qu'elle connaisse. Elle a été élevée à Richmond en Virginie, a habité ce pays six mois, et cherche à ce que l'on croit à passer en Virginie.

Les capitaines de navires et autres sont prévenus de ne pas lui donner asyle sous les peines porter par la loi.

La récompense ci-dessus se donnera à quiconque l'arrêtera et la mettra en prison ou donnera l'information nécessaire pour la faire arrêter.

E. WELLS,

25 juil—3tsl☞ Nos. 27 ou 25, rue du Camp.

M. P. MARIGNY, pour la commodité de ses affaires, prévient le public qu'il s'est acquitté envers madame C. D. Marigny de la dette matrimoniale qu'il lui devait, et que séparé de corps et de biens avec la dite dame C. D. Marigny, elle n'a plus rien à lui réclamer, et que de plus il ne reste sur ses propriétés qu'une hypothèque de huit mille trois cents piastres et 20 cents payable à la dite dame C. D. D. Marigny, à 1, 2, 3 et 4 ans.

3 sept—15 PROSPER MARIGNY.

MARCHANDISES SECHES FRANCAISES.

LES soussignés reçoivent de France par le navire Louisville de New-York, et offrent à vendre à des prix modérés un superbe assortiment de parfumerie.

Toiles à drap 4-4
Gros de Naple noir et en couleur;
Foulards pour robes brochés et Satinés;
Serges unies et Jaconnies;
Satins noirs et en couleur, unis et brochés.
Fichus de toute espèce; Cravattes en Satin,
Pekin de soie pour robes; Pointes de crêpe brodées;
Blondes noires et blanches;
Dentelles de toutes les qualités;
Bas de soie noirs et blancs;
Schalls, Tull & Bobinet;
Gants de soie pour homme et pour femme;
Do. Glacés do. do.
Do. de Castor pour homme;
Echarpes d'un genre nouveau; Bijouterie;
Parapluies de 28, 30 et 36 pouces; Ombrelles nouvelles;
Bretelles élastiques, do. en coton;
Capotes de Guingham pour femme, do. de Gros de Naple pour femme et enfants;
Cols sylphide gauffrée;
Canneçous garnis, Tull;
Mérinos 5-4 de toute couleurs;
Fil en couleur; Lacets en fil et en soie;
Souliers en maroquin et en Gros de Naple;
Mouchoirs Batiste unis et brodés;
Batistes en pièce et divers autres articles du genre le plus nouveau.

12 sept BORDERES FRERES, rue de Chartres, No. 71.

Consultations gratuites

SUR TOUTES LES MALADIES.

CHEZ le Dr. LEGER, encoignure Royale et St Pierre, maison du pharmacien; tous les jours de 10 heures du matin. 17 jn

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testaments—Jeudi, 25 septembre 1834, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente, dans "Exchange Place" entre les rues de la Douane et du Canal, les meubles de bureau, livres &c., appartenant à la succession de feu Branch W. Miller.

Conditions de la vente : Comptant.

Par ordre de la cour,

12 sept W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testaments—Samedi, 26 octobre 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Thomas Love, les esclaves suivants, savoir :

Patience, négresse âgée d'environ 23 ans.
Jenny, mulâtresse âgée d'environ 15 ans.

Conditions de la vente: 3, 6 et 9 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale. Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

N B Les actes de vente seront passés pardevant Wm. Y Lewis, not. pub., aux frais des acquéreurs. 19 sept

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testaments—Lundi, 29 septembre courant, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente, dans la rue du Camp, entre les rues de Canal et de la Commune, le fond d'une Librairie et autres effets mobiliers appartenant à la succession de feu Orlando C. Downs.

Conditions de la vente : Pour toutes sommes de $100, et au-dessous, comptant, et au-dessus de cette somme 4 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction.

Par ordre de la cour,

19 sept W F C DUPLESSIS, rég

VENTES PAR LE MARSHAL.

A. Bachemin vs. C. Perrin.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique le 27 Septembre, à 5 heures P. M., à mon bureau, rue Ste. Anne, No. 30, une paire de tables, 8 chaises, 6 cuillers en argent, 2 tables saisis dans cette affaire.—Conditions comptant.

17 sept B. BEAUREGARD, Maréchal.

N. Villan vs. madame veuve Henry; N. Pagnon vs. madame veuve Henry.

EN vertu de deux ordres de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le 27 septembre 1834, à 5 heures de l'après-midi, sur les lieux, rue Bagatelle, entre les rues Amour et Craps, le loyer de la maison du défendeur, située rue Bagatelle, entre les rues Amour et Craps, pour un montant suffisant pour satisfaire les jugemens rendus dans ces affaires.

Conditions: comptant.

17 sept B BEAUREGARD, marshal

C A Warfield vs. P. Gidney.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le 26 septembre 1834, à 5 heures de l'après midi, à mon bureau, rue Ste. Anne, No. 30, 1 sofa, 2 tables en acajou, 1 miroir et divers meubles, saisis dans cette affaire. Conditions: comptant.

15 sept B BEAUREGARD, marshal

J B Mullen, Wm. Bishop, et F Santos vs. James Roach.

EN vertu de trois ordres de fieri facias à moi adressés par l'hon. Martin Blache, juge président, et L. Bermudez, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le 14 octobre 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, 8 Terrains situés au faubourg Washington, derrière la presse à coton, apert un plan dressé par Jh. Pilié, voyer de la ville, daté le 7 avril 1833, et déposé dans l'étude de Théodore Seghers, notaire public, désignés par les Nos. 1, 2, 3, 4 et 5 dans l'ilet No. 7, et Nos. 6, 7 et 8 dans l'ilet No. 10, les terrains Nos. 1, 2, 3, 4 et 5, mesurant chacun, 24 pieds de face à la rue d'Amont, entre les rues de la Presse et Montégut, sur 100 pieds de profondeur, et le No. 1, étant un terrain d'encoignure. Les terrains Nos. 6, 7 et 8, mesurant chacun, 25 pieds de face à la rue de la Presse, entre Morales et Bons Enfans, sur 104 pieds de profondeur, le terrain No. 6, formant encoignure, le tout mesure américaine, saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions : comptant.

10 sept B. BEAUREGARD, marshal

EN vertu d'un ordre de fi fa, à moi adressé par l'hon M Blache, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, à la bourse de Hewlett, encoignure de les rues St Louis et Chartres, le 30 septembre 1834, à midi.

Un Terrain mesurant 64 pieds de face au chemin du Bayou, sur 114 pieds de profondeur, face à la rue Robertson, saisi dans l'affaire de P. Dubertrand.

Conditions : comptant.

29 août B. BEAUREGARD, marshal

EN vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable M Blache, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St-Louis et Chartres, le 30 septembre 1834, à midi, deux certains terrains situés dans les derrières de cette ville, désignés par les Nos. trois et quatre dans l'ilet K; d'après un plan fait par Joseph Pilié, voyer de la ville, et déposé dans l'office de L. T. Caire, not. pub. Le terrain No. trois mesurant quarante pieds, sept pouces, quatre lignes de face à la rue Derbigny, sur cent trente neuf pieds, quatre pouces de profondeur, et ouvrant dans la profondeur de manière à lui donner quarante un pieds sept pouces de face. Le dit terrain est borné par le No 2, de l'autre côté par les terrains No 4, 5 et 6 et une partie du No 7 et dans la profondeur par le No 11. Le terrain No 4 est situé à l'encoignure des rues Derbigny et St Philippe, et mesure 39 pieds 10 pouces de face à la rue St Philippe, sur 117 pieds de profondeur à la rue Derbigny, borné d'un côté par le terrain No 5 et de l'autre par le terrain No 4, (mesure française.) Saisis pour satisfaire le jugement rendu par privilège en faveur de Jean Griffon.

Conditions: comptant.

27 août B. BEAUREGARD, marshal.

C H Cook vs. M. et Mme. Irwine.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Shamburg, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique le 27 septembre 1834, à 5 heures de l'après-midi, à mon bureau, No. 30, rue Ste. Anne, 4 bois de lits, 1 bureau, une glace et divers articles meublans, saisis dans cette affaire.

Conditions : comptant.

15 sept B. BEAUREGARD, marshal

Giraud vs. Brooks & Curtis, Osburn et Dickinson vs. les mêmes.

EN vertu de trois ordres de fieri facias à moi adressés par l'hon. M. Blache, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le 27 septembre 1834, à 6 heures de l'après-midi, rue de la Levée, entre Dumaine et St. Philippe, dans le café connu sous le nom de Tontine, deux billards, une citerne, et tous les meubles et boissons contenu dans ledit café, pour satisfaire les jugemens rendus dans ces affaires.

Conditions: comptant.

15 sept B BEAUREGARD, marshal

Louis Bringier vs. Wm. Israël.

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'hon. M. Blache, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le 10 oct. 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, la moitié indivise des Terrains suivants situés dans le derrière de cette ville, conformément à un plan fait par Ls. Bringier, arpenteur général, daté du 28 avril 1833 et déposé dans l'étude de Louis T. Caire, notaire public, savoir :

Le Terrain No. 50, mesurant 75 pieds de face à la rue Columbus, 97 pieds 9 pouces sur la ligne qui le sépare du terrain No. 51, et 80 pieds sur la ligne qui le sépare de la propriété de Pierre Gueno. Le Terrain No. 51, mesurant 31 pieds face à la rue Columbus, 97 pieds 9 pouces sur la ligne qui le sépare du No. 50, et 117 pieds 9 pouces sur la ligne qui le sépare du terrain No. 52, et 26 pieds sur la propriété de P Gueno, et 16 pieds dans la profondeur. Les Terrains Nos. 52 et 53, mesurant chacun 31 pieds de face à la rue Columbus, sur 117 pieds 9 pouces de profondeur, Le No 54 mesure 97 pieds 9 pouces de face à la rue Mirot, 75 pieds sur la ligne qui le divise des Nos. 51, 52 et 53, et 120 pieds sur la ligne qui le divise de la propriété de Pierre Gueno. Le Terrain No 55, mesure 31 pieds de face à la rue Columbus, 78 pieds, 3 pouces, 6 lignes de face à la rue Mirot, 85 pieds 10 pouces sur la ligne qui le sépare du terrain No. 56, et 31 pieds 10 pouces, 5 lignes dans la profondeur. Le terrain No 56, mesure 31 pieds de face à la rue Columbus; 65 pieds 10 pouces sur la ligne qui le sépare du terrain No 55; et 93 pieds 4 pouces et 2 lignes, sur la ligne qui le sépare du terrain No 57, et 31 pieds, 10 pouces 5 lignes dans la profondeur. Le terrain No 57, mesure 31 pieds de face à la rue Columbus, 93 pieds 4 pouces 2 lignes sur la ligne qui le sépare du terrain No 58, et 31 pieds 10 pouces 5 lignes dans la profondeur. Le terrain No 58, mesure 31 pieds de face à la rue Columbus, 100 pieds, 10 pouces 4 lignes sur la ligne qui le sépare du No 57, 108 pieds 4 1-2 pouces sur la ligne qui le divise du terrain No 59, et 31 pieds 10 pouces 5 lignes dans la profondeur. Le terrain No 59, mesure 31 pieds de face à la rue Columbus; 108 pieds 4 1-2 pouces sur un côté, 115 pieds 11 pouces sur l'autre côté, et 31 pieds 10 pouces 5 lignes dans la profondeur. Le terrain No 60 mesure 31 pieds de face à la rue Columbus 115 pieds 11 pouces de profondeur, sur un côté, 123 pieds 5 pouces 2 lignes sur l'autre côté et 31 pieds 10 pouces 5 lignes dans la profondeur. Le terrain No 61, mesure 31 pieds de face à la rue Columbus, 123 pieds 5 pouces 2 lignes de profondeur sur un côté, 130 pieds 11 pouces 4 lignes, sur l'autre côté, et 31 pieds 10 pouces 5 lignes dans le fond. Les terrains Nos 62 et 63, mesurant chacun, 31 pieds de face à la rue Columbus, leur profondeur, n'étant pas déterminée dans l'acte de vente.

Conditions: comptant.

5 sept—6,1ps B BEAUREGARD, marshal

80 BOUCAUTS DE SUCRE du pays, tout ce ce qu'on peut désirer de plus blanc et de plus beau; à vendre au magasin d'Antoine Michoud, rue de la Levée; encoignure de la rue des Ursulines.

6 août—

SABLE BLANC—Un lot de sable blanc de Pensacole, à vendre par W E & R MURPHY, au Bassin.

17 sept

VENTES PAR LE MARSHAL.

Joseph Pilié vs. Jh. Bosl.

EN vertu d'un ordre de saisie et vente, et de fieri facias à moi adressé par l'honorable Martin Blache, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St Louis, le 14 octobre 1834, à midi, deux Terrains situés dans l'ilet formé par les rues St. Louis, Robertson, Conti et Villeré; le terrain No. 8, mesure 28 pieds 5 lignes à la rue St. Louis, sur 105 pieds de profondeur; le terrain No. 9, mesure 28 pieds 5 pouces à la rue St. Louis, sur 125 pieds de profondeur, sur la rue Robertson, dont il forme l'encoignure, apert un plan dressé par Jh. Pilié, voyer de la ville, et déposé dans l'office de L. T. Caire, notaire public. Lesdits terrains vendus pour satisfaire le jugement par privilège rendu dans cette affaire. Conditions: comptant.

12 sept B BEAUREGARD, marshal.

Joseph Augiane vs. N C Jobin.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. M. Blache, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, le 29 septembre 1834, à midi.

Un Terrain situé au nouveau faubourg Marigny, dans l'ilet No. 63, et sous le No. 1, apert un plan de L. Pilié, voyer de la ville, déposé dans l'office de G. Le Gardeur, notaire public, ledit terrain mesurant 30 pieds de face à la rue de l'Union, sur 120 pieds de profondeur à la rue Joséphine, dont il forme l'encoignure. Cette criée étant la seconde et dernière, ledit terrain sera adjugé au plus haut enchérisseur, payable dans un an, en un bond avec bonne et valable caution portant intérêts à 5 pour cent, du jour de la vente, et hypothèque sur la propriété vendue jusqu'au parfait paiement.

10 sept B. BEAUREGARD, marshal

Mde. Ve. F. Dreux vs. Brothers et Mooney.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. M. Blache, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le 29 septembre 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, deux terrains situés au faubourg Montreuil, dans l'ilet No. 8, et sous les Nos. 13 et 14, mesurant ensemble 106 pieds de face à la rue Désiré, sur 120 pieds de profondeur. Cette criée étant la seconde et dernière, lesdits lots seront adjugés au plus haut enchérisseur, payable à un an en un bond portant hypothèque sur la propriété vendue avec bonne et valable caution, avec intérêt à 5 pour cent l'an, du jour de la vente, jusqu'au parfait paiement.

10 sept B. BEAUREGARD, marshal

M Partaux vs. M. & Mme. Burns.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. A. Laneuville, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le 26 septembre 1834, à 5 heures de l'après-midi, à mon bureau, rue Ste. Anne, No. 30, une commode, 1 bois de lit, une table à dîner et une table à écrire, saisis dans cette affaire.

Conditions : comptant.

25 sept B BEAUREGARD, marshal.

John McCready et John McNeal *contre* Emile Hendrickson.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. Wm. Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le 26 septembre 1834, à 5 heures de l'après-midi, à mon bureau, rue Ste. Anne, No. 30, 4 tables, 2 sofas, 5 chaises, et divers articles meublans ainsi que des comestibles, saisis dans cette affaire.

Conditions : comptant.

15 sept B BEAUREGARD, marshal

Compagnie des Architectes du 8me. District de la Ville de la Nlle.-Orléans.

AVIS est par le présent donné aux souscripteurs au fonds capital de cette compagnie qu'ils auront à payer le 25 septembre courant, le 3me. dixième du montant de leurs souscriptions.

Par l'article 5 des réglemens, les souscripteurs qui manqueront de payer aux époques mentionnées ci-dessus, perdront au profit de la compagnie, les actions sur lesquelles ledit paiement aura été requis, et les paiements déjà effectués. Par ordre de la Direction.

12 septembre F. GENERELLY, sect.

HOTEL DE LA PASSE A CHRISTIAN.

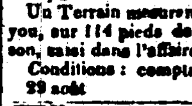

LE soussigné apprend à ses amis et au public, que son établissement fait des progrès rapides et sera prêt à recevoir les étrangers qui le visiteront, le 15 juin prochain, à laquelle époque il pourra prendre de trente à quarante pensionnaires, et vers le 1er de juillet prochain, que son grand édifice sera achevé, il se recevra de cent à cent vingt.

Nous n'avons rien à dire à ceux qui connaissent la superbe situation de cet établissement, mais le soussigné croit qu'il est utile au public d'en faire connaître les divers avantages.

La passe Christian est située à environ 17 lieues de la Nouvelle-Orléans, sur le lac Borgne, à peu près vis-à-vis la baie St. Louis, sur le bord de la mer. La terre s'y élève de 12 à 15 pieds au-dessus de la marque de l'eau haute, à quoi si nous ajoutez l'excellent air que vous y respirez, vous trouvez un des lieux les plus sains du monde. En effet la situation singulière de ce local semble en exclure toutes les maladies épidémiques. Vous y avez du poisson de toutes les espèces, du gibier en abondance, et à un quart de mille du rivage un immense banc d'huîtres, d'où le soussigné prétend bien retirer ce qu'il lui en faudra pour sa provision.

Le soussigné prendra garde que ses provisions, vins et liqueurs y soient de la meilleure qualité, et il ne négligera rien de ce qui pourra contribuer aux agrémens et aux plaisirs de ceux qui l'honoreront de leur patronage. Dans cette vue il a fait bâtir deux maisons; il s'est procuré des bateaux qui vont à la voile, des pirogues, des chevaux, une seine, des marmites de fonte. On y trouvera aussi un forte piano, à l'usage des dames.

On peut procurer aux familles qui le désireraient des appartemens dans des bâtimens séparés.

Les termes seront modérés.

Les bateaux qui portent la malle en allant à la Mobile et en revenant, s'arrêtent tous les jours à la passe pour y faire du bois.

Il y a en outre trois autres bateaux qui voyageront tout l'été, de sorte que l'on aura une communication journalière et non-interrompue avec la ville; le tems pour traverser ne prenant pas plus de six à sept heures.

Les bateaux de la malle partiront du chemin à coulisses tous les jours à 2 heures et débarqueront les passagers sur notre établissement, où je construis dans ce moment un quai très étendu.

23 mai—3m GEORGE LEVY.

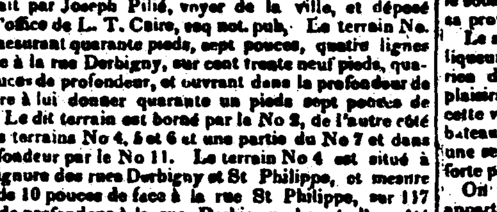

ACADEMIA, *ARTE DE POONAH.*

EN todos tiempos ha sido célebre y apreciable la pintura y por mucho que haya costado aprenderla siempre ha tenido adoradores. Al presente que se ha descubierto la maravillosa invencion de imitar la naturaleza en toda su perfeccion y de transmitir su hermosura á toda clase de géneros con la mayor elegancia, vivacidad y permanencia, al estilo de la China, por un método fácil, nuevo, desconocido hasta el dia, y asequible en nueve lecciones, Quien se negará á instruirse de él, cuando es tan agradable y provechoso á cada individuo de la sociedad y cuando pueden dedicarse á su aprendizage ambos sexos ?

El profesor tiene una sala adornada con ejemplares de todas las clases de pinturas que enseña, abierta desde las 10 de la mañana hasta la 1; y desde las 3 de la tarde hasta las 5, en donde podran ver los aficionados de este ventajoso arte las bellezas que contienen.

Las clases son seis, cada una tiene su metodo diferente y para cada una se necesitan nueve lecciones, como se ha espresado distribuidas en esta forma.

1a. Dibujar, pintar y dorar en papel.
2a. id id y id en tercio pelo de algodon ó seda.
3a. id id id en loza de China ó ordinaria.
4a. Preparar, dorar, pintar, broncear y barnizar cajitas; mesas, &c.
5a. Preparar, dorar, formar frutas, flores con bronces de colores, &c.
6a. Dorar, platear y formar cenefas ó viñetas sobre vidrios planos.

Cada uno de estos ramos se enseña en el numero de lecciones designadas, siendo de cuenta del profesor la pintura, pinceles, papel, oja de oro y demas que sea necesario durante el aprendizage.

Se garantiza la enseñanza, para lo cual como asi mismo para imponerse de lo demas que sea consiguiente, podran ocurrir los aficionados á la morada del profesor esquina de las calles Real y Dumaine sobre la libreria de Mr. Goot.

El director de este establecimiento tiene el honor de haber sido el primero que ha introducido este nuevo metodo en Na. York, ciudad de la Habana á Isla de Cuba donde cuenta infinitos discipulos de algunos de los cuales se exhibiran varias obras en su academia.

septiembre 12 P. DE LOS RIOS.

MARCHANDISES NOUVELLES.

EN débarquement du brick Oswego, et à vendre à des termes modérés, par F. GILLET & Co, rue de Chartres, No. 57 :

300 Colis Marchandises Sèches, consistant en Coton écru 3-4, 4 4 et 5-4;
Coton écru extra fort pour chemises de nègres, 7 8 et 4 4; Coton blanc 3 4, 7 8, 4 4 et 5 4;
Coton écru croisé 7 8;
Flanelles blanches, vertes, rouges et jaunes, qualités assorties; Perkales en couleur;
Un assortiment général d'Indiennes;
Etoffes rayées pour chemises;
Satinets de tous les prix ;
Indiennes à meubles; cotonnades bleues, &c.

Aussi, en magasin, ayant droit au drawback : 40 caisses Indiennes bleues et en couleur; 5 do. Listons de Grenade, 5 do. Soie à coudre. 10 sept.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

MIGUEL DEL ACEBO FERNANDEZ a transporté son domicile au No. 56, rue Saint

12 sept

VENTES PAR LE SHERIF.

Les héritiers de Madame veuve Pierre Dénis Delaronde vs. Pre. Devergès aîné et cadet.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, le mardi, 30 sept. à 1 heure après midi,

L'esclave créole nommé Petit Louis, âgé d'environ 22 ans. Conditions : comptant.

29 août G. W. MORGAN, shériff

Dans la Cour de Paroisse—A. Hough curateur de L. Earle vs. E. Richards—Dans la Cour de District, —Richards Haines vs. Elephalet Richards.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, mercredi, 1er. octobre prochain, à 1 heure après-midi,

Les deux esclaves nommés David et Henry, saisis dans les affaires ci-dessus.

Conditions : Comptant,

29 août G. W. MORGAN. shériff

COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, de cette ville, le jeudi 25 Septembre prochain, à une heure après-midi, la propriété décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, comme il suit:

Trois lots de terre situés dans cette ville, et désignés par les Nos. Un, deux et dix, de l'ilet No. soixante et dix, d'après le plan dressé par Joseph Pilié et annexé à un acte de dépôt passé par devant Felix de Armas, not. pub. le 18 août 1829; les dits lots de terre mesurant en mesure française, savoir, le No. 1 à l'encoignure des rues St Anne et Robertson, 60 pieds de face sur la rue Ste Anne, sur une profondeur de cent vingt pieds faisant face à la rue Robertson, le No 2, cinquante six pieds de face sur la rue Robertson, sur une profondeur de cent vingt pieds; et le No 10, soixante pieds de face sur la rue Ste Anne sur une profondeur de cent vingt pieds; aussi bien que toutes les bâtisses qui s'y trouvent saisis à la poursuite de Plique et Le Beau. Conditions—comptant.

25 août G W MORGAN, shériff.

Lucien Guillaume Helligeberg vs Philip Augustin Hamblet.

DANS LA COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisie, et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse à l'encoignure des rues Chartres et St Louis, en cette ville, le samedi vingt sept Septembre prochain, à une heure après-midi.

La propriété décrite dans le dit ordre de saisie et de vente comme suit, savoir : Un certain Lot de terre situé dans le derrière de cette ville, et désigné par le No. 77 en bloc No. 6, sur un plan dressé le douze Mai, 1819, par Jh. Pilié, voyer de la ville et déposé dans l'office de feu Michel de Armas, not: pub. par un acte sous la date du 16 Juin 1819; le dit lot de terre étant d'une forme irrégulière; et mesure 30 pieds de face sur la rue des Communes, 70 pieds 4 pouces de face sur la rue de Cirque, 48 pieds 6 pouces sur la rue des Remparts, 86 pieds 6 pouces le long du lot No 78 et 104 pieds le long du lot No 76 le tout mesure française. Conditions: Comptant.

23 août G W MORGAN, shériff.

John Keller vs. Benjamin Brown.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, de cette ville le mardi, 14 octobre prochain, à 1 heure après-midi

Une négresse esclave nommée Mary, âgée d'environ 33 ans, saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions : comptant.

12 sept G. W. MORGAN, shériff

Cour de District.—Isaac Franklin contre Nicolas Verbois, Emélie Bezoe contre Girard Montagnac.

Cour de Paroisse—E. Johns & Co. contre Veuve Bezou et Vve. Montagnac.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés, il sera vendu à l'encoignure des rues des Magasins et St. Joseph, en cette ville, le samedi 27 septembre courant, à 10 heures du matin, une quantité de Meubles de Maison.

Aussi, le lundi 20 octobre prochain, il sera également vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en cette ville, à une heure de l'après-midi, une jeune négresse esclave nommée Cecilia, âgée d'environ 15 ans, saisie dans les poursuites ci-dessus.

17 sept G W MORGAN, shériff

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera exposé en vente à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le samedi, 18 octobre prochain, à une heure,

Un nègre nommé Charles, âgé d'environ 28 ans, saisi à la poursuite de Léon Courcelle.

17 sept G W MORGAN, shériff

VENTE DU SYNDIC ET DU SHERIF.

J. B. Frette jr. vs. ses créanciers.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de la cour, à moi adressé, il sera vendu mercredi, 1er. octobre prochain, à une heure après-midi, à la Bourse de Hewlett, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, dans cette ville, les propriétés suivantes, abandonnées par le dit J. B. Frette jr., à ses créanciers, savoir :

Les Lots Nos. 9 et 10, dans l'ilet No. 100, le lot No. 9, mesurant 60 pieds de face à la rue Ste. Antoine, sur 120 pieds de profondeur, faisant face à la rue des Magistrats, et en formant l'encoignure ; le lot No. 10, qui adjoint le précédent, mesurant 60 pieds de face à la rue St. Antoine, sur 120 pieds de profondeur, le tout à la mesure française.

Aussi—Les esclaves suivants, savoir: Davis, jeune nègre âgé de 18 ans; Laureda, jeune négresse âgée de 11 ans; Richard, jeune nègre âgé de 19 ans.

1 sept G W MORGAN, shériff

C. Massieu contre George West.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le samedi, 27 de septembre prochain, à une heure de l'après-midi,

Une négresse nommée Rachel, âgée d'environ 24 ans, saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions : comptant.

25 août G W MORGAN, shériff

François Grandchamps vs. John J. Nartigue.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville le lundi 29 du mois de septembre prochain, à une heure de l'après-midi,

La propriété décrite dans le dit ordre de saisie et de vente comme suit, savoir: Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et dépendances qui s'y trouvent dessus située dans cette ville, dans la rue Ste. Anne, entre les rues Bourbon et Dauphine, formant une encoignure, mesurant 63 pieds 11 pouces sur la rue Ste Anne et 30 pieds sur la rue Dauphine, saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions : comptant.

25 août G W MORGAN, shériff

Charles Byrne contre Michael Hurley.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis, de cette ville, mercredi 24 septembre prochain, à 1 heure après-midi,

Les esclaves Albert et Harry, saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions : comptant.

25 août G W MORGAN, shériff

Méliorte Jenkins, femme de Wm. Moore contre François Layet.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, située à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, de cette ville, mardi, 30 septembre prochain, à 1 heure après-midi, la propriété décrite dans le dit ordre de saisie et de vente comme suit, savoir :

Un certain Lot de Terre situé dans le faubourg Annonciation composé de lot No. 10 et en parti du lot No. 8, dans l'ilet No. 67 ; le dit lot de terre mesure (mesure française) 60 pieds de face sur le Cour Pritanée et 102 pieds de profondeur, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions : Comptant.

25 août G W MORGAN, shériff

Manuel Andry et Pierre Dubertrand syndics de J. B. Ory vs. Jean Flecheux.

DANS LA COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, lundi, 6 octobre, à 1 heure après-midi, les esclaves suivants : Jean, Jacques, Manuel, Ben, Welsh, et Hysson, saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Payable dans tout le courant de mars prochain, en billets endossés à satisfaction et hypothèque sur les esclaves jusqu'à parfait paiement.

5 sept G W MORGAN, shériff.

E. J. FORSTALL & Co., ont reçu par le navire Bolivar, du Havre, les marchandises suivantes choisies exprès pour le marché mexicain, et qu'il offre en vente

12 balles de mousselines imprimées; 15 do. imprimées,
1 boite de mouchoirs de Foulard;
1 boite de Rubans; 1 do. de Lacets;
15 do. de Bayettes de 5 fils;
250 do. de Gris de ménages;
5 do. de Guingham;
3 do. de Guingham imprimées.

5 juin☞ rue Royale.

Moulins à Coton, Mines de l'Aigle.

LES soussignés, agents de la manufacture susdite, à Bridgewater, (Massachusetts) ont maintenant dans leur magasin et offrent à vendre à des termes raisonnables, un bel assortiment de ces Moulins, supérieurs, et qu'ils garantissent comme meilleurs que tous ceux qui se manufacturent aux Etats-Unis.

10 sept Wm. G. HEWES, No. 6, rue du Camp.